

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

#### **Membres**

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de  
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2020

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 206717004**

Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 \$ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 \$, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 \$ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 \$, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 \$ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 \$, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 \$ taxes incluses incluant des contingences de 957 409 \$, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 \$ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 \$, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 \$ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 \$ - Appel d'offres public #20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 \$ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 \$ (taxes nettes).

**“Original signé”**

Christian Arseneault  
Vice-présidence

**“Original signé”**

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE206717004**

*Accorder cinq (5) contrats à Derichebourg Canada Environnement pour la somme de 60 581 136 \$ taxes incluses incluant des contingences de 2 077 344 \$, cinq (5) contrats à Environnement Routier NRJ Inc. pour la somme de 30 492 206 \$ taxes incluses incluant des contingences de 292 327 \$, deux (2) contrats à GFL Environmental Inc. pour la somme de 35 315 964 \$ taxes incluses incluant des contingences de 1 632 699 \$, quatre (4) contrats à Services Ricova Inc. pour la somme de 30 194 741 \$ taxes incluses incluant des contingences de 957 409 \$, et un (1) contrat à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour la somme de 9 288 322 \$ taxes incluses incluant des contingences de 89 047 \$, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans, dépense totale de 165 872 369 \$ taxes incluses incluant une contingence de 5 048 826 \$ - Appel d'offres public # 20-18152 - huit (8) soumissionnaires - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 35 893 121 \$ (taxes nettes) - Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville pour l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 784 127 \$ (taxes nettes).*

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrats de plus de 10 M\$ (7 lots);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lesquels :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (4 lots);*
  - *Il existe un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectué pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (3 lots);*
  - *Il existe un écart de plus de 20% entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (5 lots).*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ces contrats pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de onze (11) arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux (2) ans.

Puis, le Service a exposé les détails de la stratégie déployée dans le cadre de cet appel d'offres, d'une durée de 74 jours, lancé en contexte de pandémie et de la faillite de l'entreprise Rebutis solides canadiens et de sa filiale Col Sel. Les commissaires ont pu apprendre que trois addendas ont été déposés au cours de l'appel d'offres, à l'issue duquel six soumissions admissibles et conformes ont été reçues. Il s'avère cependant qu'un soumissionnaire inscrit à la liste des entreprises à rendement insatisfaisant a déposé une soumission pour plusieurs lots. Il s'agit de l'entreprise RICOVA pour laquelle le Service recommande néanmoins l'octroi de plusieurs lots, mais seulement pour des territoires qui avaient jugé son rendement acceptable. En outre, cette entreprise a récemment acquis des camions de la faillite de Rebutis solides et est en processus de développement de sa capacité opérationnelle.

Parmi l'ensemble des lots, cinq ont reçu une seule soumission conforme et certains lots, n'ont reçu aucune soumission. Par conséquent, de nouveaux appels d'offres doivent être lancés. Les prix obtenus sont globalement inférieurs de 5 % par rapport à l'estimé interne, ce qui est favorable dans un marché de pénuries opérationnelles et des risques inhérents à la crise sanitaire. En outre, l'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire conforme témoigne d'une faible concurrence dans ce marché qualifié d'oligopole, et d'une connaissance privilégiée du territoire des adjudicataires oeuvrant déjà sur place.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission retient que le marché actuel de la collecte et du transport des matières résiduelles et de l'élimination des ordures ménagères est saturé; que les carnets de commandes des entreprises sont surchargés; que les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre et qu'elles encourent des délais de livraison relatif à l'acquisition de nouveaux camions (situation exacerbée par la pandémie). Par conséquent, la Commission ne peut que saluer l'obtention d'un prix globalement avantageux alors qu'une hausse significative des coûts de transport avait été constatée lors de précédentes sollicitations du marché.

Par conséquent, la Commission a statué quant à la conformité de cet appel d'offres.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrats de plus de 10 M\$ (7 lots);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lesquels :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (4 lots);*
  - *Il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectué pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (3 lots);*
  - *Il existe un écart de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (5 lots);*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE206717004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**